

Mardi 16 septembre 2025

**Réunion d'information
contrat groupe
Centre de gestion de la
Gironde**



ORDRE DU JOUR

1. Présentation des intervenants

Groupement Diot-Siaci - GROUPAMA

2. Rappel des obligations statutaires

3. Les conditions du contrat groupe

Votre contrat

Les garanties

Le portail d'adhésion en ligne

4. La gestion de vos sinistres

Les solutions simples et personnalisées

Les services proposés

5. La communication / marketing au service des collectivités



PARTIE 1

**Présentation des
intervenants et de vos
contacts dédiés**



Les membres du groupement



PORTEUR DE RISQUE

COURTIER
ASSURANCE &
CONSEIL

Relations avec le Centre de Gestion & l'Assureur
Accompagnement du CDC sur les services liés au contrat



PLATEFORME DE GESTION
Analyse et Suivi des dossiers
Contrôle et paiement
Cotisations

ORGANISME POUR LES CONTROLES MEDICAUX

Conseil et organisation du contrôle médical

ACCOMPAGNEMENT
du Centre de Gestion dans la construction et le déploiement de sa politique « santé au travail » à destination des collectivités adhérentes.

MISE EN ŒUVRE
des programmes de soutien psychologique individuels

Votre équipe dédiée

L'intervenant : le CDG 33

- Mission de consultation et négociation du contrat pour le compte des collectivités ayant donné mandat
- Votre interlocuteur au quotidien pour la gestion des sinistres et tout au long de la vie du contrat
 - 1. Instruction et gestion des dossiers de sinistre des collectivités
 - 2. Suivi de l'absentéisme :
 - Pour les arrêts lourds : un accompagnement au sein du CDG avec le conseil statutaire, les instances médicales, la médecine préventive, la prévention des risques, psychologue au travail
 - Comités de pilotage avec le courtier
 - Rendez-vous individuels si nécessaire

Interlocuteurs dédiés du Centre de Gestion

- Fabienne ZARRATTIN  Correspondante assurance statutaire
- Magalie CHAPELAIN  Correspondante assurance statutaire

Mail : assurances@cdg33.fr

PARTIE 2

Rappel des obligations
statutaires



Rappel des obligations statutaires

Agents titulaires ou stagiaires CNRACL - Temps complet et non complet > 28h/semaine

✓ Maladie Ordinaire



✓ Longue Durée



✓ Longue Maladie



✓ Accident ou maladie imputable au service

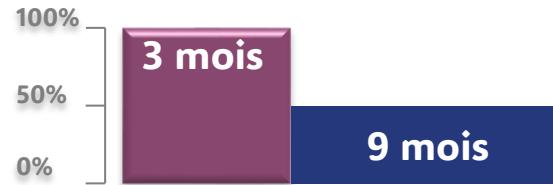


Rappel des obligations statutaires

Agents titulaires ou stagiaires IRCANTEC - moins de 28h/semaine

- De 150 H par Trimestre

✓ Maladie Ordinaire



✓ Maladie Grave



✓ Maternité



+ De 150 H par Trimestre

✓ Maladie Ordinaire



✓ Maladie Grave



✓ Accident du travail
Maladie Professionnelle



✓ Maternité



Rappel des obligations statutaires

Agents contractuels de droit public - durée d'indemnisation selon ancienneté

- De 150 H par Trimestre

✓ Maladie Ordinaire



✓ Maladie Grave



✓ Maternité



+ De 150 H par Trimestre

✓ Maladie Ordinaire



✓ Maladie Grave



✓ Accident du travail
Maladie Professionnelle



✓ Maternité



Rappel des obligations statutaires

Le capital décès

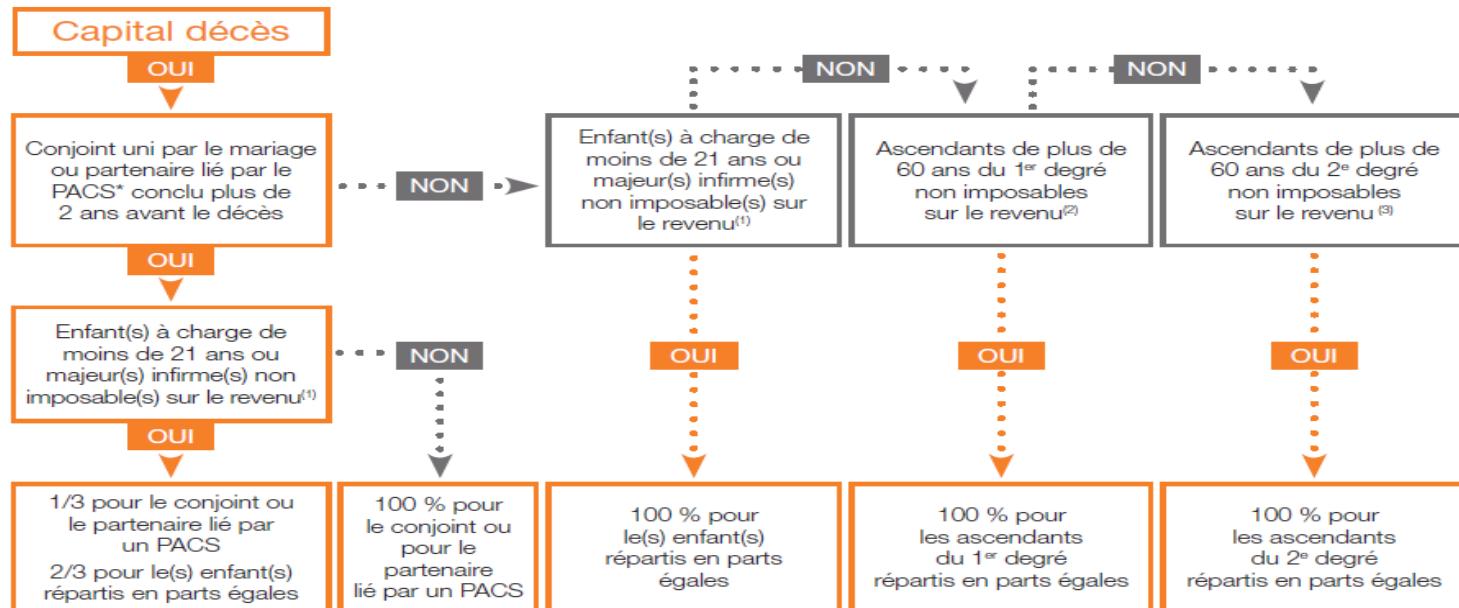
Agents CNRACL uniquement :

- **1 fois la dernière rémunération brute annuelle**
- ou**
- **Quart de la dernière rémunération brute annuelle**

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires ne sont pas désignés par l'agent mais par les dispositions statutaires.

La répartition du capital décès se fait en respectant le schéma ci-dessous :



LE MONTANT

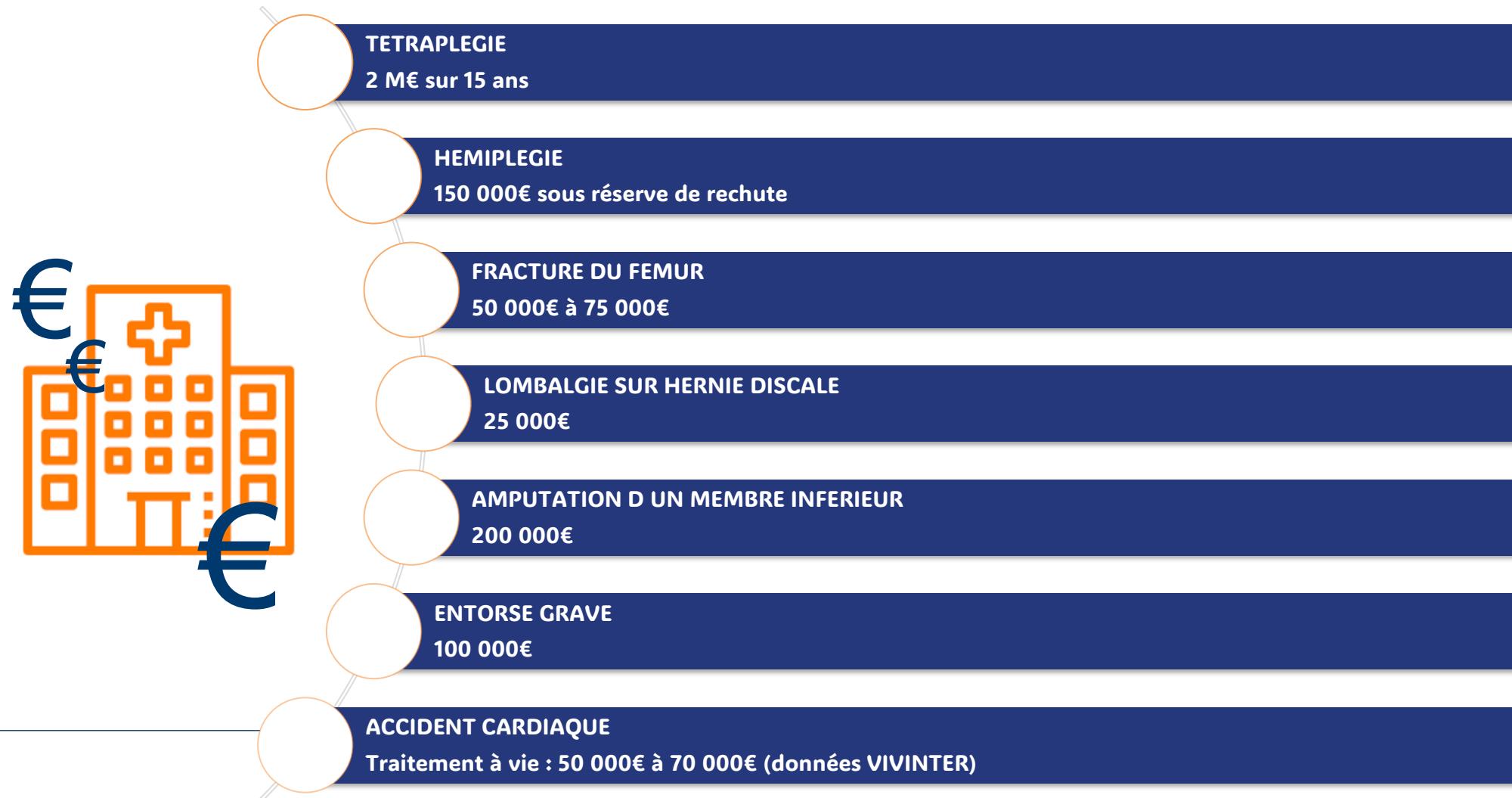
Le montant du capital décès varie en fonction de :

- la position statutaire de l'agent au jour du décès,
- l'âge de l'agent (avant ou après l'âge d'ouverture des droits à la retraite),
- l'existence d'enfants à charge (majoration par enfant à charge),
- la cause du décès (majoration en cas de décès faisant suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle),
- la reconnaissance d'un acte de dévouement.

Rappel des obligations statutaires

Coûts moyens par pathologie

Pour les frais médicaux seuls, moyenne (hors indemnités journalières)



PARTIE 3

Les conditions du contrat groupe



Votre contrat



Caractéristiques générales du contrat



Date d'effet



Assureur



Courtier gestionnaire



Échéance annuelle



Préavis de résiliation

»» 1^{er} janvier 2026 – 31 décembre 2029

»» Groupama Centre Atlantique

»» Diot-Siaci

»» 1^{er} janvier

»» Capitalisation

Contrat mutualisé et protecteur

Une procédure conforme aux règles de commande publique

Un contrat conforme au statut de la FPT

Des engagements sur la rapidité des remboursements

Des outils simplifiés et personnalisés par le CDG33

**Un interlocuteur unique
Le CDG33**

Des gestionnaires experts du secteur local et des risques statutaires

Des résultats mutualisés qui limitent les hausses de cotisation et une garantie de taux de 2 ans

Des services associés au contrat

Des rencontres régulières avec le courtier retenu (Réunions d'informations, visites, mailings)

Les garanties

COLLECTIVITÉS JUSQU'À 19 AGENTS CNRACL

AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL

Tous risques avec une franchise de **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire sans arrêt préalable à un taux de **7,29%**.

Tous risques avec une franchise de **30 jours** par arrêt en maladie ordinaire sans arrêt préalable à un taux de **6,87%**.

Tous risques avec une Franchise de **15 jours** sur l'ensemble des garanties sauf maternité sans franchise à un taux de **6,49%**.

Remboursement des IJ à 90%

Risques assurés :

- Décès
- Accident et Maladie Imputable au Service
- Longue Maladie, Maladie de Longue Durée
- Maternité, Paternité, Adoption
- Maladie Ordinaire temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable
- Temps Partiel Thérapeutique, disponibilité d'Office, Invalidité

Les garanties

COLLECTIVITÉS JUSQU'À 19 AGENTS IRCANTEC

AGENTS AFFILIÉS À L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Tous risques avec une franchise de **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,13%**.

Tous risques avec une franchise de **30 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,05%**

Remboursement des IJ à 90%

Risques assurés :

- Accident et Maladie Imputable au Service
- Grave maladie
- Maternité, Paternité, Adoption
- Incapacité de travail en cas de Maladie Ordinaire
- Accident non professionnel

Les garanties

COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 19 AGENTS

AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL

Le taux a été établi lors de la consultation à partir de vos données statistiques d'absentéisme. Il est individualisé.

Vous retrouverez le détail de vos garanties/taux et clauses dans votre certificat d'adhésion.

Les garanties

COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 19 AGENTS

AGENTS AFFILIÉS À L'IRCANTEC ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Remboursement des IJ à 100%

Tous risques avec une franchise de **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,25%**.

Tous risques avec une franchise de **30 jours** par arrêt en maladie ordinaire ou TPT sans arrêt préalable à un taux de **1,17 %**.

ou

Remboursement des IJ à 90%

Tous risques avec une franchise de **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,13%**.

Tous risques avec une franchise de **30 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **à un taux de 1,05%**

Risques assurés :

- Accident et Maladie Imputable au Service
- Grave maladie
- Maternité, Paternité, Adoption
- Incapacité de travail en cas de Maladie Ordinaire
- Accident non professionnel

Portail d'adhésion collectivité

Comment adhérer ?

Un processus simplifié avec l'adhésion en ligne

Diot-Siaci met à la disposition des collectivités un outil d'adhésion en ligne permettant de choisir les garanties parmi toutes les propositions faites dans le cadre de la procédure d'appel d'offre.

Cet outil totalement dématérialisé allège la charge administrative des collectivités et facilite l'étape de création des pièces contractuelles



1

Mail adressé à la collectivité pour accéder à l'espace d'adhésion

2

La collectivité à 15 jours pour se connecter et créer son mot de passe définitif

3

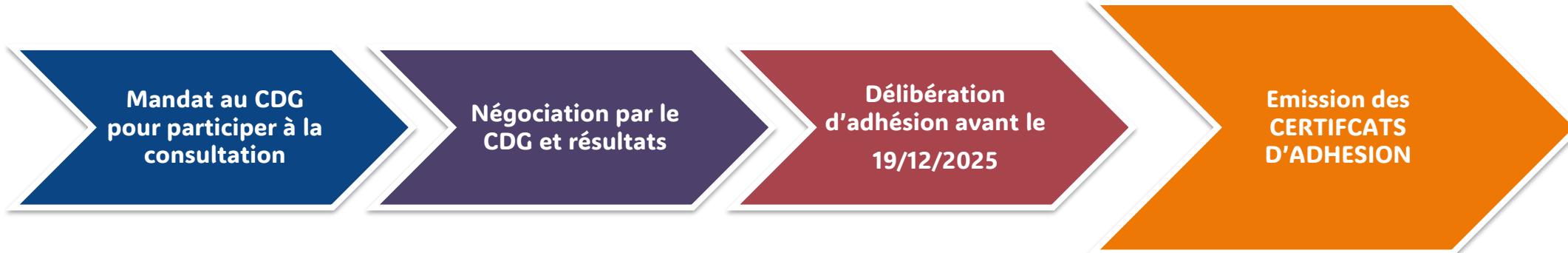
La collectivité choisit ses garanties et insère obligatoirement son RIB et sa délibération

4

Emission certificats d'adhésion

Portail d'adhésion collectivité

Le contrat = CERTIFICAT D'ADHESION



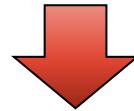
- ↗ **Un contrat groupe signé par le Président du Centre de Gestion et la Compagnie d'assurance**
- ↗ **Des certificats d'adhésion émis dès réception de votre délibération**
 - Signés par le Président du Centre de Gestion et la Compagnie d'Assurance
 - Mentionnant le choix de couverture et le taux pour chaque collectivité
 - 1 Certificat d'adhésion CNRACL + 1 Certificat d'adhésion IRCANTEC
 - 1 exemplaire : réception par mail et retour par mail

PARTIE 4

La gestion de vos sinistres



Le circuit de la gestion administrative



La collectivité déclare les sinistres sur le site www.vivinter.fr

Espace Collectivité

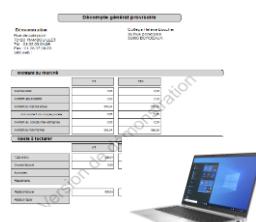


Le gestionnaire du CDG vérifie si le dossier est complet pour l'indemnisation



Progiciel de paiement ASSPER
Paiement selon paramétrage contractuel
Appel à un expert
Audit et déblocage

Le gestionnaire du CDG valide la demande de remboursement et envoie au paiement



Émission du règlement par virement

Envoi des décomptes et bordereaux de prestations à la collectivité

IMPORTANT

- Déclarer tous les sinistres
- Déclarer dans les **90** jours après l'évènement (ne pas attendre d'avoir toutes les pièces du dossier)
- Clôturer les sinistres sur le site afin de réduire les provisions de l'assureur.
- Transmettre les certificats de reprise d'activité

Déclaration en ligne sur Vivinter

- ❖ Diminution de la charge administrative liée à vos déclarations sur papier
- ❖ Des remboursements rapides de vos prestations
- ❖ Consultation de la synthèse des arrêts par agent
- ❖ Suivi administratif personnalisé



Une liasse de tiers payant éditable à remettre à l'agent CNRACL victime d'un accident ou maladie imputable au service pour présentation aux praticiens afin que ces derniers n'avancent pas les frais.



Des formations seront organisées en présentiel et à distance pour l'utilisation du site de gestion VIVINTER

Plusieurs thématiques: Initiale/ Avancée/ Thématique spécifique «Déclaration des BA»/ «Déclaration de sinistre»)

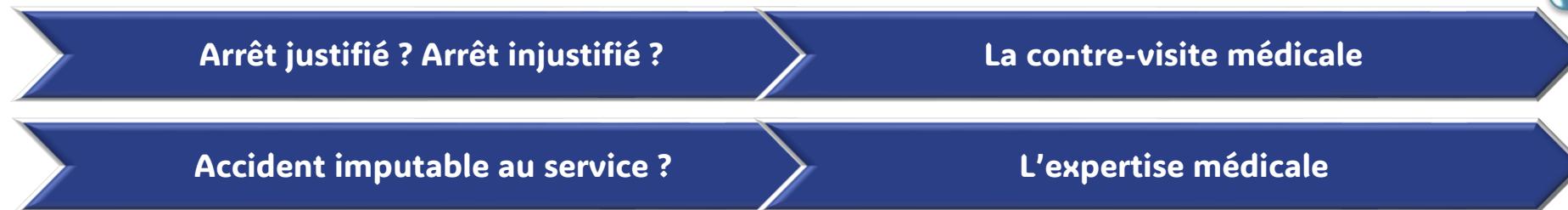


Le contrôle médical, pour suivre ses arrêts



M E D I V E R I F

Contrôle médical



Les contre-visites et expertises sont incluses dans votre contrat sur les risques assurés

- Vos demandes de contre-visites ou expertises sont à adresser à **MEDIVERIF** (partenaire)
- Les gestionnaires sont à votre disposition pour vous conseiller
- Les résultats vous sont transférés dans les meilleurs délais après l'examen, accompagnés de notes-conseils et courriers types

Zoom sur le contrôle médical



M E D I V E R I F
Contrôle médical

La contre-visite

- Vérifier la validité de l'arrêt en cours
- Justifier une demande de réintégration au poste initial avant le terme de l'arrêt
- Démontrer le bien-fondé de certains congés maladie afin de lever les suspicions en interne
- Eviter les prolongations
- Mieux estimer la durée probable d'un arrêt ou d'une prolongation

Les expertises

- Lors de la déclaration d'une maladie imputable au service
- Lors de la déclaration d'un accident, si doute sur l'imputabilité des lésions
- Lors d'une déclaration de rechute
- Sur une longue période d'arrêt de travail
- Sur une nouvelle pathologie apparaissant sur le certificat médical
- Sur certains soins de santé : appareillages lourds, cure thermale

A white document titled "LA CONTRE-VISITE & L'EXPERTISE" from Vivinter Groupe DiotSiaci. It features a blue header bar with the company logo and the title. The main content is divided into several sections: "FICHE PRATIQUE", "Les absences au travail pénalisent l'activité des collectivités", "Pour une parfaite indépendance", and "Dans le respect de la réglementation en vigueur". There are also sections for "Les + de MEDIVERIF" (including medical expertise, legal advice, and administrative support) and "PREMIER CONTACT AVEC MEDIVERIF" (with contact information for telephone and email). A small image of a laptop displaying the company's website is at the bottom right.

Le recours contre tiers

Le recours contre tiers permet d'engager une procédure de recouvrement des prestations sociales versées à un agent à la suite d'un accident corporel impliquant un tiers responsable, en faisant supporter les dépenses engagées à son assureur.

Via cette procédure, et que le risque soit assuré ou non, nous pouvons réduire voire annuler le coût financier d'un arrêt de travail a posteriori, en recouvrant tout ou partie des sommes versées pour la Collectivité adhérente.

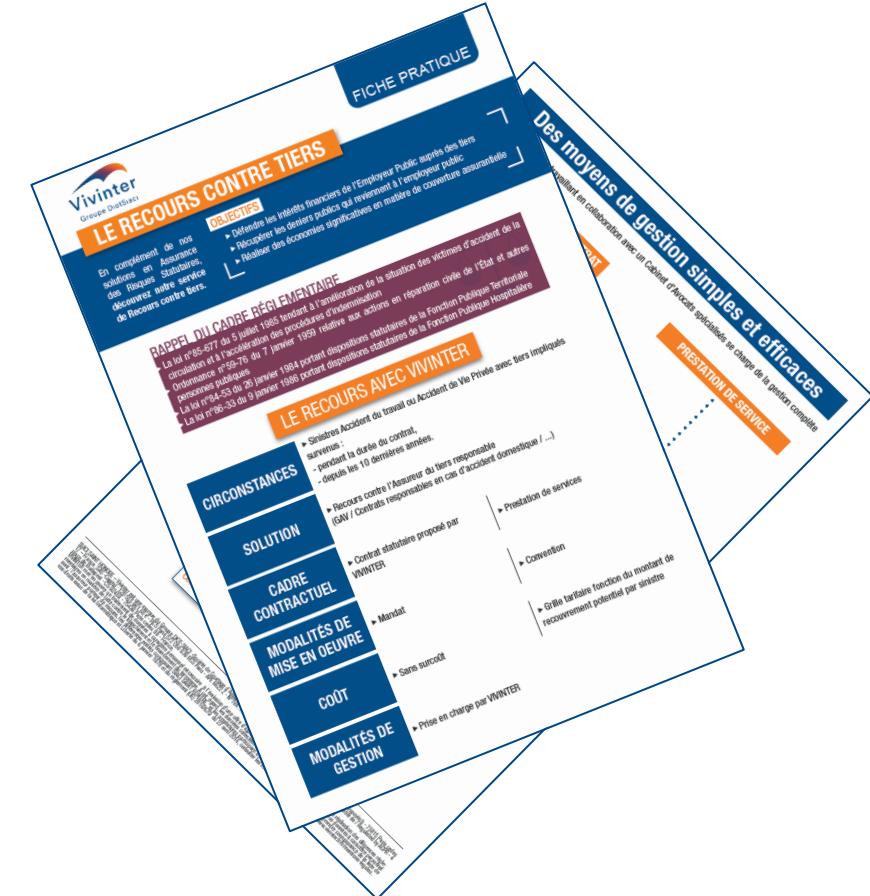
Le recours contre tiers constitue donc un enjeu financier non négligeable, s'inscrivant pleinement dans la politique globale de management des équilibres techniques du Contrat Groupe.

Pour quelles situations ?

Tous les types d'accident, qu'ils soient liés au travail ou à la vie privée, peuvent permettre de déclencher une procédure de recours jusqu'à 10 ans après leur date de consolidation, à la seule condition que le tiers responsable soit identifié

Les conditions tarifaires :

- Dans le cadre des garanties souscrites : GRATUIT et illimité sur les risques assurés, sans aucun frais ni commission prélevés des montants.
- Dans le cadre des garanties non souscrites : sur la part des sinistres non indemnisés, et sans aucun frais d'étude supplémentaire, un mandat est proposé sur la base d'une rémunération de 13% TTC des sommes recouvrées par sinistre, et dans la limite de 50 000 €.



Le soutien psychologique

3 Piliers

La plateforme
d'écoute et
d'accompagnement

Le suivi
psychologique
individuel et
personnalisé

Le groupe de
parole

1500 intervenants dans toute la France :

- ✓ 300 conseillers
- ✓ 1200 psychologues
- ✓ 20 ergonomes et ergothérapeutes
- ✓ 30 préparateurs physique
- ✓ 1 médecin conseil



EN ARRÊT DE TRAVAIL

Il m'est difficile de reprendre :
Où puis-je avoir des conseils ?

Je ne sais plus quoi faire, je cherche des
solutions : A qui dois-je m'adresser ?

JE ME SENS À BOUT DE FORCE

J'ai souvent des insomnies,
je déprime :
Que faire pour dormir ?
A qui puis-je me confier ?



Au travail, je m'isole et j'angoisse :
Comment faire pour m'en sortir ?



MA VIE PROFESSIONNELLE CHANGE

Je voudrais compléter mes
compétences en faisant une
formation :
Quels dispositifs utiliser ?
A qui en parler ?

J'AI DES QUESTIONS SUR LE LOGEMENT

J'envisage de déménager :
Par où commencer ?



Je suis en litige avec mon propriétaire :
Auprès de qui puis-je trouver un conseil ?

Je voudrais devenir propriétaire de mon
logement :
Comment m'y prendre ?

À CHAQUE SITUATION, DES SOLUTIONS ADAPTÉES

LE CONSEILLER

Échange avec vous en toute confidentialité
et vous aide à mieux appréhender votre
situation. Vous fournit l'information utile, vous
orienté et facilite la mise en relation avec les
services ou les professionnels de proximités
dont vous avez besoin.

📞 N°Cristal 09 69 36 06 29

APPEL NON SURTAXÉ

Il vous accompagne le temps qu'il faut si
vous en sentez le besoin.

SIACI ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement personnalisé

Un service d'accompagnement au
quotidien des agents des collectivités.



SIACI ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement personnalisé

Un service pour vous accompagner
dans vos difficultés liées aux situations et
aux relations de travail.



Le soutien psychologique

Le soutien psychologique individuel SIACI accompagnement

Modalités opérationnelles de mise en œuvre

- La plateforme téléphonique est accessible 7 jours sur 7 et sans surcoût, directement par les agents (Numéro Crystal, 7 jours sur 7, 24h/24).
- En toute indépendance, le psychologue clinicien détermine la nature de la prise en charge adéquate : soutien par téléphone, visioconférence, « face à face ».

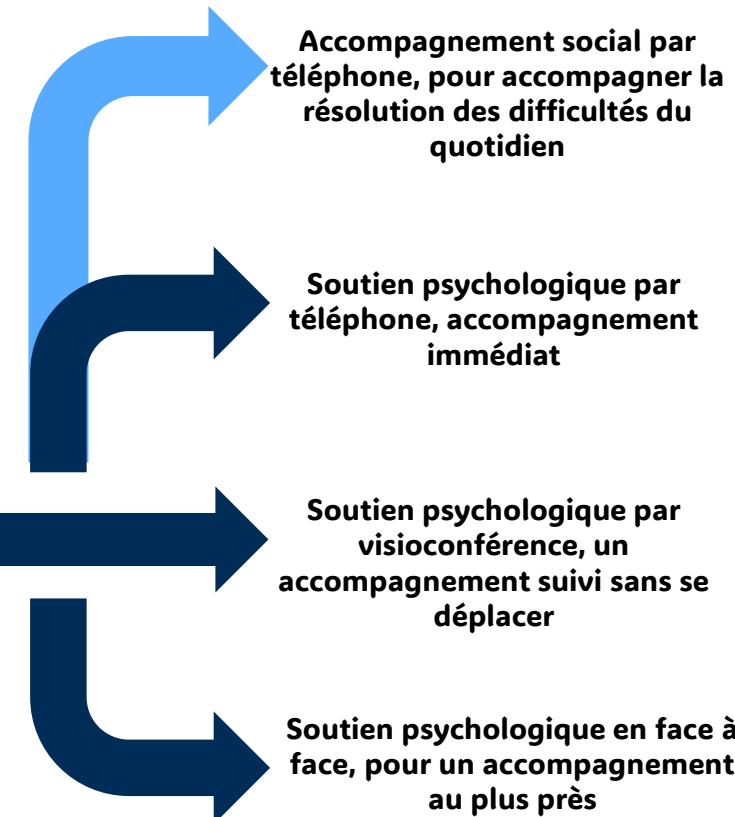
Le réseau des 900 psychologues IAPR, présents sur l'ensemble du territoire, est dorénavant accessible pour une prise en charge des agents « en face à face », en complémentarité des approches existantes.

Une prise en charge sur mesure et graduée d'une grande variété des situations d'absences

Un numéro d'appel unique pour identifier l'accompagnement le plus adapté



L'agent prend contact avec la plateforme Diot-Siaci : un psychologue clinicien identifie le dispositif



Accompagnement social par téléphone, pour accompagner la résolution des difficultés du quotidien

Soutien psychologique par téléphone, accompagnement immédiat

Soutien psychologique par visioconférence, un accompagnement suivi sans se déplacer

Soutien psychologique en face à face, pour un accompagnement au plus près



Le soutien psychologique : le groupe de parole

Le soutien psychologique collectif suite à un évènement traumatisant survenu dans la collectivité

Ce programme s'adresse à toutes les collectivités adhérentes au Contrat Groupe.

L'organisation d'un groupe de parole permet de :

- ✓ Prévenir les conséquences d'un évènement traumatisant en vue d'un « mieux-être psychologique » des agents
- ✓ Offrir à la collectivité employeur une réponse aux situations traumatisques en lien avec le cadre professionnel

Ce service a pour objectif de permettre l'échange entre des agents partageant une situation commune difficile au sein du milieu professionnel (agression, violence verbale, traumatisme...).

Afin de favoriser une meilleure prise en charge, une étude préalable sera systématiquement effectuée par un professionnel, afin de valider la pertinence de la demande et adapter notre réponse à la situation rencontrée.

Sous un délai de 48h maximum, une intervention sera ainsi réalisée auprès de la collectivité rencontrant une situation traumatisante. Un psychologue de notre réseau, spécialiste de la dynamique de groupe et des émotions, pourra ainsi intervenir au sein de la Collectivité pour répondre à la situation d'urgence

La condition d'éligibilité :

La demande devra être en lien avec le cadre professionnel.

Le reclassement professionnel

Un point d'entrée unique :

Les collectivités adhérentes peuvent à tout moment solliciter l'assistance Prévention des risques :

- Par courriel : collectivite.prevention@s2hgroup.com
- Par téléphone : 01 44 20 47 17 (disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00)

Le programme :

Le service SIACI READAPTATION propose des solutions et un accompagnement pour le retour à l'activité professionnelle. DIOT SIACI donne accès à des ressources professionnelles spécialisées, afin de favoriser la reprise d'activité de l'agent en arrêt de travail dès que sa condition de santé le permet.

Son objectif est de favoriser la restauration de l'équilibre fonctionnel pour permettre la reprise d'activité dans les meilleures conditions. Les programmes SIACI READAPTATION sont développés « sur mesure », en coordination avec les services Prévention et de Médecine Professionnelle et Préventive des Centres de Gestion.



Des bilans professionnels pour dynamiser les parcours des agents

Diot-Siaci propose la mise en œuvre de bilans professionnels sans un centre spécialisé, au bénéfice des agents devant se réorienter professionnellement en raison de leurs restrictions d'aptitudes

Une double approche pour accompagner le CDG de la Gironde



Caracal Stratégies, cabinet de conseil en management des risques « ressources humaines » et de la performance opérationnelle, spécialisé dans l'accompagnement de la transformation des acteurs du secteur public (services de l'Etat, collectivités territoriales, monde sanitaire et social, logement social).

Caracal Stratégies met à disposition une expertise spécifique en management des risques, de la performance RH (Risques psychosociaux, qualité de vie au travail, absences pour raison de santé, management de l'employabilité, prévention des inaptitudes et des risques professionnels) et de l'excellence opérationnelle (optimisation des processus, labellisation et certification de la qualité de service, qualité des parcours citoyen).

Accompagner le Centre de Gestion de la Gironde dans la construction et le déploiement de sa politique « santé au travail » sur son territoire, par :



Le pilotage actif des absences pour raison de santé parmi les collectivités du département, par l'organisation d'un temps de pilotage périodique trimestriel et la mise en œuvre d'outils de management innovants



La mise en œuvre d'actions institutionnelles visant à renforcer la présence du CDG, son impact sur le territoire, sa légitimité sur les enjeux du management de la santé au travail des agents territoriaux du département

Des approches « sur mesure » construites au cas par cas, en coordination directe avec les enjeux spécifiques du Centre de Gestion

PARTIE 5

La communication et le marketing au service des collectivités

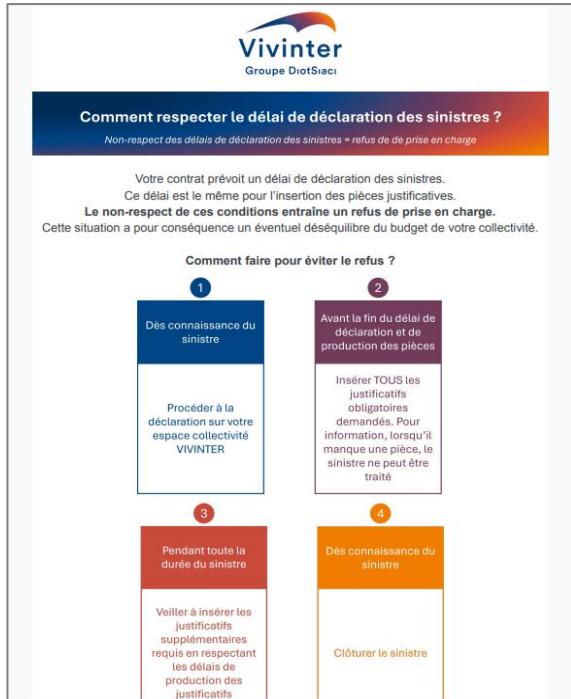


Communication 2025

Emailings

Des Emailings sont envoyés une fois par mois aux collectivités afin de rappeler les bonnes pratiques, mais aussi leur apporter des informations et leur indiquer les différents process. Des sujets abordés tels que :

DÉLAIS DE DÉCLARATION



MISE À JOUR ESPACE



CLOSING



Nos affiches prévention

Création d'affiches de prévention et de livrets sur les risques liés à certains métiers spécifiques

AFFICHES

ACCIDENT DE TRAJET
CHUTES ET GLISSADES
TMS
BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL
EPI
SÉDENTARITÉ



PÉVENTION DE L'ALCOOL
AU TRAVAIL



MÉTIERS ADMINISTRATIFS,
MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE
& MÉTIERS DES ESPACES VERTS
10 idées clés pour agir au quotidien pour la qualité de vie au travail.

A VENIR....METIERS DE LA VOIRIE



DES AFFICHES
SPÉCIFIQUES
AUX MÉTIERS
DE LA PETITE ENFANCE



CANICULE PETITE ENFANCE
CANICULE AU BUREAU
FORTES CHALEURS



DES AFFICHES
SPÉCIFIQUES
AUX MÉTIERS
DE LA VOIRIE



LIVRETS

Merci pour votre attention !

Laurent SPYCHIGER

laurent.spychiger@s2hgroup.com

Tél : 06 18 27 79 98

Stéphane DEROME

stephane.derome@s2hgroup.com

Tél : 06 12 89 12 06

Marie-Laure COLS

marielaure.COLS@s2hgroup.com

Tél : 06 25 58 61 70

Natacha GAMA DE SOUSA

contactCDG@s2hgroup.com

Tél : 01 55 50 14 70

